



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

29 juillet 2014 - 14 heures

### ***Effectifs d'internes de Médecine Générale proposés en 2014*** **Aveu de faiblesse**

***Pour la première fois depuis 2004, le nombre de postes d'internes de médecine générale est en baisse<sup>1</sup>.***

Nos Ministères de tutelle semblent ainsi acter l'incapacité de l'Université française à former un nombre suffisant de médecins généralistes en dépit des besoins de santé publique et reconnaissent le manque de moyens alloués à la Filière Universitaire de Médecine Générale.

La poursuite à marche forcée de l'augmentation du nombre d'internes de médecine générale aurait conduit nombre d'entre eux à une impasse pédagogique contre-productive, les empêchant d'achever leur cursus et de soutenir leur thèse dans les délais impartis.

**Mais réduire le nombre d'internes de médecine générale en regard du manque de moyens de formation est une solution dont nous ne pouvons pas nous satisfaire et dont personne ne peut se réjouir !**

La Stratégie Nationale de Santé a pourtant donné une impulsion politique nationale favorable à la médecine de premiers recours. Mais il y a aujourd'hui urgence à la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans la promotion et le développement de la Filière Universitaire de Médecine Générale.

**L'ISNAR-IMG, ReAGJIR et le SNEMG appellent donc à la tenue d'Assises de la Médecine Générale Universitaire dès la rentrée prochaine afin que chacun s'engage sur les moyens à mettre en œuvre dans les semaines et mois à venir.**

Il est de notre responsabilité, de celle des Départements Universitaires de Médecine Générale, des Doyens et de nos Ministères de tutelle, de faire que cesse la politique de bouts de chandelle qui a prévalu jusqu'ici.

Il est temps que la Médecine Générale bénéficie **des moyens en rapport avec les objectifs ambitieux qui sont les siens**, notamment par **l'augmentation massive du nombre de ses enseignants.**

**Formez les professionnels de demain, ils vous soigneront !**

Pour l'ISNAR-IMG, Pierre-Antoine MOINARD, Président.

Pour ReAGJIR, Lucas BEURTON, Président.

Pour le SNEMG, Matthieu CALAFIORE, Président.

#### **Contacts Presse**

**ISNAR-IMG** | Pierre-Antoine MOINARD – Président - 06 73 07 53 01 – [president@isnar-img.com](mailto:president@isnar-img.com)

**ReAGJIR** | Lucas BEURTON – Président - 06 42 18 40 14 – [president@reagjir.com](mailto:president@reagjir.com)

**SNEMG** | Matthieu CALAFIORE – Président - 06 13 37 30 86 – [m.calafiore@snemg.fr](mailto:m.calafiore@snemg.fr)

<sup>1</sup> Arrêté du 10 juillet 2014 fixant au titre de l'année universitaire 2014-2015 le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales en médecine par interrégion, discipline et spécialité ainsi que leur répartition par centre hospitalier universitaire.  
([http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20140711&numTexte=29&pageDebut=11516&pageFin=11520](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20140711&numTexte=29&pageDebut=11516&pageFin=11520))